

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2012

DCM N° 12-09-08

Objet : Accueil des élèves des écoles maternelle Le Trimazo et élémentaire Château Aumiot au club des seniors rue de la Ronde – avenant à la convention avec le CCAS.

Rapporteur : Mme FERRARO, Adjoint chargé de quartiers

Depuis 2008, la Ville de Metz a souhaité développer un service de restauration scolaire de qualité et accessible à tous les élèves des écoles publiques messines.

Afin d'accompagner la hausse continue de la fréquentation et d'accueillir les élèves messins dans les meilleures conditions, la Ville de Metz a noué de nombreux partenariats pour accroître le nombre de sites de restauration. Ainsi, des élèves messins sont accueillis au sein des collèges Jules Lagneau et Philippe de Vigneules, à l'INJS ou bien encore dans les résidences seniors Désiremont et Grandmaison du Centre Communal d'Action Sociale.

Ces solutions innovantes, économes des deniers publics, permettent d'accueillir davantage d'enfants tout en limitant le recours aux transports. Dans la continuité du partenariat déjà existant avec le Centre Communal d'Action Sociale, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'accueil des élèves des écoles Le Trimazo et Château Aumiot au club des seniors de la Ronde (Devant les ponts).

Actuellement, les enfants de ces écoles déjeunent au restaurant scolaire des Quatre Bornes, équipement qui a atteint les limites de ses capacités d'accueil, et s'y rendent en bus.

Le club des seniors présente l'avantage d'être situé à proximité immédiate de ces écoles, dont une centaine d'enfants fréquentent la restauration scolaire.

La production des repas ainsi que le service des enfants et leur encadrement seront assurés par la Ville de Metz qui demeure responsable des élèves accueillis sur le site.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2011, une convention régit l'occupation des locaux du Centre Communal d'Action Sociale par le service de restauration scolaire de la Ville de Metz. Il est proposé de modifier cette convention par voie d'avenant, afin d'intégrer l'occupation du club des seniors de la Ronde.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'accueil des élèves des écoles précitées dans ces locaux selon les modalités précisées dans la convention jointe à la présente motion. La mise à disposition est gratuite, charge à la Ville de participer au coût des fluides en versant une contribution de 0.30 € par repas.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal:

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la nécessité d'accueillir dans les meilleures conditions les élèves des écoles Le Trimazo et Château Aumiot,

CONSIDERANT l'opportunité de poursuivre le partenariat développé avec le Centre Communal d'Action Sociale,

VU la convention de mise à disposition des locaux approuvée par délibération du 24 février 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'autoriser l'accueil des élèves des écoles Le Trimazo et Château Aumiot dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale affectés au club des séniors de la Ronde,

ACCEPTE les conditions d'accueil définies par la convention et l'avenant joints en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant joint à la présente délibération et tout document se rapportant à cette opération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué

Danièle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education – Service Action Educative

Commissions : Enseignement – Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 8.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34

Absents : 21

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ